

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la Justice

**Arrêté du 2 juillet 2019 portant nomination  
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Muret**

NOR : *JUSB 191 8385 A*

La garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;*

*Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu les décisions des chefs de la cour d'appel de Toulouse en date du 26 juillet 2018, du 7 novembre 2018, du 29 janvier 2019 et du 25 avril 2019 portant délégation au tribunal d'instance de Muret ;*

*Vu la décision des chefs de la cour d'appel de Toulouse en date du 28 juin 2019 portant délégation au tribunal d'instance de Muret ;*

ARRÊTE

**Article 1**

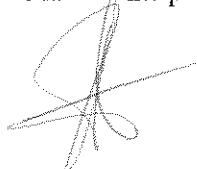
Madame Josiane PUJOL (BELINGUIER), adjointe administrative principale, au tribunal d'instance de Toulouse, déléguée par décisions des chefs de cour en date du 28 juin 2019 au tribunal d'instance de Muret, est, nommée à titre exceptionnel, régisseuse intérimaire audit tribunal, pour une nouvelle période du 29 juin 2019 au 19 août 2019.

**Article 2**

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Toulouse, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 2 juillet 2019

La garde des sceaux, ministre de la justice,  
Par délégation, la cheffe du bureau des carrières  
et de la mobilité professionnelle,



Aude TORCHY